



# LES RESTES À CHARGES ZÉRO

MATINALE UDAF 22 LE 27 SEPTEMBRE 2018

# LA GENÈSE

- Promesse du candidat Macron pendant la campagne présidentielle de 2017
- Fin 2017 : les premières réunions de « négociation » pour l'optique et l'audioprothèse
- Janvier 2018 : reprise des négociations conventionnelles avec les chirurgiens dentistes
- Le 23 janvier 2018 : lancement du chantier « officiel » par Agnès Buzyn
- De janvier à mai 2018 : rencontres régulières avec le Ministère et le DG de la CNAM (Nicolas Revel)
- Courant 2018 : rencontres régulières avec la FNMF
- Juin 2018 : premières annonces : mise en place progressive de 2019 à 2022

# LE PRINCIPE AFFICHÉ

- Proposer un ensemble de prestations de soins identifiées (panier) qui répond aux besoins de santé nécessaires – bien voir, bien entendre et soigner son hygiène bucco-dentaire – avec **une garantie de qualité**.
- Cette **offre sera accessible à tous les Français** et **prise en charge à 100%** par la Sécurité sociale et les complémentaires santé, donc **sans reste à payer** pour les patients
- Volonté du gouvernement de **les rendre disponibles partout**, quels que soient l'opticien, l'audioprothésiste ou le dentiste.
- En parallèle le gouvernement va travailler, avec les professionnels, à l'amélioration de l'accès aux soins via la **prévention** et le **développement de modes d'organisation des soins plus efficaces**

# UNE NEGOCIATION DISTINCTE POUR CHAQUE SECTEUR

## *Pour les dentistes :*

- La convention dentaire a été négociée par la caisse nationale d'assurance maladie et les syndicats représentatifs des chirurgiens-dentistes. Deux syndicats, représentant 60% de la profession, la CNSD et l'Union dentaire, ont annoncé les 31 mai et 1er juin leur intention de signer la convention.

## *Pour les opticiens :*

- Un protocole d'accord, signé officiellement le 13 juin 2018, a été négocié entre la direction de la Sécurité sociale du ministère des Solidarités et de la Santé et SYNOM, représentant plus de 80% de la profession.

## *Pour les audioprothésistes :*

- Un protocole d'accord, signé également officiellement le 13 juin 2018, a été négocié entre la direction de la Sécurité sociale du ministère des Solidarités et de la Santé et l'ensemble de syndicats d'audioprothésistes.

# NOS POSITIONS

- Pour les associations familiales et de patients :
  - Assurance maladie obligatoire solidaire repositionnée au centre de la prise en charge avec une régulation des tarifs et des prix limites de vente en cohérence avec les bases de remboursements
  - Un panier de biens de qualité, évolutif selon les besoins
  - Une meilleure lisibilité des garanties des complémentaires santé
  - Un renforcement de la prévention (sans conditionner l'accès au RAC 0)

# LES PRINCIPES COMMUNS : UN PANIER D'ÉQUIPEMENT DE QUALITÉ : « PANIER 100% SANTÉ »

## Aides auditives

- **Tous les types d'appareils sont concernés** : contour d'oreille classique ; contour à écouteur déporté ; intra-auriculaire ;
- **Au moins 12 canaux de réglage** (ou dispositif de qualité équivalente) pour assurer une adéquation de la correction au trouble auditif ; système permettant l'amplification des sons extérieurs restituée à hauteur d'au moins 30 dB ;
- **4 ans de garantie** ;
- **Au moins 3 des options** suivantes : système anti-acouphène, connectivité sans fil, réducteur de bruit du vent, synchronisation binaurale, directivité microphonique adaptative, bande passante élargie  $\geq 6\ 000$  Hz, fonction apprentissage de sonie, système anti-réverbération.
- **Encadrement des tarifs**

# LES PRINCIPES COMMUNS : UN PANIER D'ÉQUIPEMENT DE QUALITÉ : « PANIER 100% SANTÉ » -2-

## Dentaire

- **Différentes couronnes selon la position des dents** (Couronnes céramique monolithique et céramo-métalliques sur les dents visibles (incisives, canines et 1e prémolaire) ; couronnes céramique monolithique zircons (incisives et canines) ; couronnes métalliques toute localisation) ;
- **Tarifs plafonnés** : 500€ pour une couronne céra-métallique
- Inlays core et couronnes transitoires ;
- **Même principe pour les bridges** (Bridges céramo-métalliques (incisives et canines) ; bridges full zircon et métalliques toute localisation ; prothèses amovibles à base résine)
- Consultation de **prévention** à l'âge de **3 ans**

# LES PRINCIPES COMMUNS : UN PANIER D'ÉQUIPEMENT DE QUALITÉ : « PANIER 100% SANTÉ » -3-

## Optique

- Monture respectant les normes européennes, avec un **prix inférieur ou égal à 30€**. Chaque opticien aura au minimum **17 modèles** différents de montures adultes « 100% santé » en deux coloris différents ;
- Verres traitant **l'ensemble des troubles visuels** ;
- Amincissement des verres en fonction du trouble, durcissement des verres pour éviter les rayures, traitement anti-reflet obligatoires.
- Une **TVA** réduite à **5,5%**
- **Monture à 100 €** (actuellement 150€)



## LES PRINCIPES COMMUNS -4-

- Une **offre sans reste à charge** devra systématiquement être proposée
- Un **devis** obligatoirement établi à cet effet par le professionnel.
- Dans chacun de ces secteurs, les assurés conserveront toutefois la possibilité de **choisir des équipements différents, à tarif libre** et remboursés par leur assurance complémentaire dans des conditions définies par leur contrat.

# LE DÉPLOIEMENT

- 1<sup>ère</sup> mesures attendues dans le PLFSS 2019
- Mise en place progressive à l'horizon 2021 (dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la réforme.
- Premiers résultats du dossier avec les complémentaires santé, tous les contrats de complémentaires santé comporteront **un tableau de garanties** avec des **libellés communs** pour les grands postes de soins
- Un tableau d'exemples de remboursement **exprimés en euros**
- Des **simulateurs de remboursement** seront progressivement développés